

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 569 publiée le 16 novembre 2016

NEUF SONDAGES POUR L'HISTOIRE

Lors du récent pèlerinage international du peuple Summorum Pontificum à Rome, Paix liturgique a présenté le recueil de ses *Neuf sondages pour l'histoire*, réalisés entre 2001 et 2011 dans sept pays d'Europe. En cours de diffusion auprès de l'épiscopat français, ce petit opusculé (*) est précédé d'une préface de l'abbé Claude Barthe dont nous sommes heureux de vous donner la primeur cette semaine.

(*) *Neuf sondages pour l'histoire - La liturgie traditionnelle et le Motu Proprio Summorum Pontificum pour les fidèles de sept pays d'Europe*. Les dossiers d'Oremus - Paix liturgique. Octobre 2016.

Image: 20161116162929_9sondages.jpg

PRÉFACE DE M. L'ABBÉ CLAUDE BARTHE

Les sondages sont parfois très perturbants.

Le 13 août 1976, alors qu'avait éclaté en France l'« affaire Lefebvre », *Le Progrès*, quotidien de Lyon, en publiait un, réalisé par l'IFOP, qui étonna l'ensemble du monde ecclésiastique : 48 % des catholiques pratiquants réguliers estimaient que « l'Église d'aujourd'hui, à force de réformes, est allée trop loin », contre 40 % ; 28 % approuvaient les ordinations que Mgr Lefebvre venait de célébrer à Écône, malgré l'interdiction de Paul VI, pour faire des prêtres de rite traditionnel, contre 24 % ; et si 64 % des pratiquants se déclaraient pour la messe en français, 35 % restaient favorables à la messe en latin. Moins de dix ans après la réforme liturgique, près de la moitié des pratiquants se disaient ainsi rétifs aux réformes, et plus du tiers restaient favorables à la liturgie « d'avant ».

On aurait pu croire que le temps passant, les générations se renouvelant, ce capital de sympathie en faveur de la liturgie traditionnelle allait peu à peu s'effriter. Il n'en a rien été. Trente ans plus tard, comme le montre l'ensemble des sondages réalisés à la demande de *Paix liturgique* de 2008 à 2011 et qui sont ici rassemblés, cette faveur pour la liturgie ancienne a fait mieux que résister. Ils le prouvent d'autant mieux que les questions posées étaient fort précises et engageaient d'avantage les personnes interrogées : « Si personnellement, vous aviez la possibilité d'assister à une messe célébrée selon la forme traditionnelle, en latin, diriez-vous : j'y assisterais certainement, probablement... ? »

L'histoire de l'Église contemporaine a connu un événement considérable : la plus visible, la plus sensible des réformes qui ont suivi le deuxième concile du Vatican, celle de la liturgie romaine, qui a abrogé le missel tridentin pour le remplacer par un nouveau missel, s'est heurtée dès l'origine, et se heurte toujours, à un phénomène de non-réception tout à fait conséquent. On mesure donc l'intérêt prodigieux qu'auront pour les historiens de l'après-Concile ces photographies, sous cet angle précis, de l'opinion catholique, en France, en Italie, en Allemagne, au Portugal, en Grande-Bretagne, en Suisse, en Espagne. Elles ont été réalisées 40, 45 ans après la réforme de Paul VI, soit après deux générations. Ces documents disent donc d'abord une chose : si les petits-fils de ceux qui ont connu la liturgie « d'avant » sont toujours prêts à y assister, ce n'est pas qu'elle est nécessairement à leur disposition de manière habituelle, mais c'est qu'elle est suffisamment vivante et connue d'eux pour qu'ils puissent se déterminer vis-à-vis d'elle.

Il faut dire que la survie de la liturgie ancienne a été le fait d'une portion (on l'évalue, en France, à au moins 5 % des catholiques pratiquants), qui s'est organisée de manière déterminée pour continuer à vivre de la liturgie traditionnelles en des lieux « spécialisés » et au moyen d'un clergé spécifique. Mais cette part minoritaire appartient à un catholicisme jeune et fortement motivé, ce que montrent les ordinations que cette minorité engendre, qui représentent chaque année un cinquième de l'ensemble des ordinations françaises. En outre, ce « noyau dur » a une grande capacité d'extension : les sondages ici présentés montrent qu'il est en puissance de quadrupler, du point de vue des messalisants hebdomadaires, si on lui donne vie dans un espace paroissial. Ces sondages disent, en effet, que la part des catholiques qui n'ont pas hésité à quitter leurs paroisses d'origine pour des raisons liturgiques et souvent doctrinales (et ce, durant plusieurs décennies, dans un difficile contexte de guerre liturgique), est entourée d'un ensemble nettement plus important de fidèles qui sont restés dans leurs

paroisses malgré leur profond mal-être. Ceux-là, qu'on a qualifiés de « silencieux », ne demandent pas mieux que d'assister à la messe traditionnelle, à condition que cela soit dans un cadre paroissial classique. Ce sont eux qui constituent les gros bataillons des mécontents qui, depuis 1976, répondent aux sondeurs qui les interrogent, à défaut de le dire aux évêques qui se gardent bien de le leur demander, qu'ils sont « pour la messe en latin ».

Le phénomène de non-réception de la nouvelle liturgie a été tel que l'autorité romaine, par une série de textes toujours plus libéraux (*Quattuor abhinc annos*, du 3 octobre 1984, *Ecclesia Dei adflicta*, du 2 juillet 1988, *Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007), en est venue à légitimer l'usage du missel antérieur. Spécialement, entre le deuxième sondage ici présenté (chapitre II : 2006) et le troisième (chapitre III : 2008), est intervenu le dernier de ces textes, le *Motu Proprio Summorum Pontificum* de Benoît XVI. Il tenait compte de l'ensemble de cette situation, photographiée dans les pages qui suivent en pourcentages d'opinions, et il organisait la demande de la messe traditionnelle - qu'il qualifiait de messe en forme extraordinaire - au sein même des paroisses naturelles. De telle sorte que, tant les catholiques qui étaient allés chercher cette messe ailleurs, que ceux en étaient privés en étant restés chez eux, pussent désormais en bénéficier. Ce qui supposait que fût reconnue une liberté de choix qui, dans une situation normale n'aurait sans doute pas été satisfaisante, mais qui, les choses d'Eglise étant aujourd'hui ce qu'elles sont, était le seul moyen de rétablir une paix liturgique.

De sondage en sondage, on voit d'ailleurs cette liberté plébiscitée : 42 % (2001) ; 65 % pour (2006) ; 62 % (2008) ; 71 % en Italie (2009). Qui dit liberté de choix, dit en ce domaine proposition concrète de la forme extraordinaire. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'état - en croissance, mais encore faible - de cette proposition dans les paroisses. Mais ici est vraiment la pointe de ces sondages : ils mesurent l'état de la demande. Les sondés sont toujours invités à répondre à deux questions concernant, l'une, la proposition concrète de la forme extraordinaire (« Seriez-vous favorable à ce que la messe soit célébrée en latin et grégorien chaque dimanche dans votre paroisse, en plus de la messe en français ? »), et l'autre, l'usage qu'ils feraient de cette proposition (« Si une messe était célébrée en latin et grégorien, sous sa forme ancienne dans votre paroisse, y assisteriez-vous ? »).

À la première question, sur la liberté concrète de choix dans sa propre paroisse : en 2008, après le *Motu Proprio*, 42 % des pratiquants français sont favorables ou plutôt favorables ; en Italie, ils sont 71 % ; en Allemagne, 50 % ; au Portugal, 45 % ; en Grande-Bretagne, 49 % ; en Suisse, 41 % ; en Espagne, 36 %. La réponse est forte, mais l'opposition l'est aussi, en tout cas en France (50 %), au Portugal (40 %), en Espagne (57 %). L'Allemagne et la Grande-Bretagne faisant preuve du plus de libéralisme (24,5 % et 21 % seulement d'opposants à l'offre à domicile).

Les réponses à la seconde question sont les plus intéressantes de toutes, qui concernent l'usage qui serait fait par les catholiques pratiquants de cette liberté concrète de choix si elle leur était offerte. Ce sont ces réponses que devront examiner avec le plus d'attention les pasteurs d'âmes. Nous relevons deux points :
> 1. Les sondés répondant qu'ils assisteraient volontiers de manière ponctuelle à la messe en la forme ancienne sont très nombreux, plus encore à l'étranger qu'en France. En ajoutant leurs réponses à celles des sondés qui assisteraient régulièrement à la messe traditionnelle, on obtient des pourcentages de 66 %, 75 %, 80 %, voire 90 % au Portugal. Mais il est difficile de savoir ce qu'assistance ponctuelle veut dire pour eux : assistance à l'occasion de cérémonies familiales, mariages, enterrements ? quelques fois dans l'année, pour « marquer le coup » ? pour certaines fêtes ? En tout cas, on voit clairement qu'il n'y a pas de rejet de principe de la forme ancienne. Une bonne part de ceux qui répondent ainsi (assistance ponctuelle dans leur paroisse) sont arithmétiquement pris parmi ceux qui ont aussi exprimé leur opposition à la célébration dans leur paroisse. Une opposition qui n'est donc pas irréductible.
> 2. Quant aux sondés répondant qu'ils assisteraient tous les dimanches à la messe traditionnelle célébrée dans leur paroisse, ils passent significativement de 6 % avant le *Motu Proprio* - c'est le pourcentage des catholiques pratiquants dont nous parlions, qui tiennent absolument à cette messe, et se déplacent, s'il y a lieu, pour y assister - à 19 % après le *Motu Proprio* (40 % en Italie, 25 % en Allemagne, etc.). Bien entendu, il convient de considérer aussi ceux qui y assisteraient une fois par mois (15 % en France, 23 % en Italie, 19 % en Allemagne, 24 % au Portugal, 11 % en Grande-Bretagne, 19 % en Suisse). Au total (ceux disposés à l'assistance mensuelle et ceux disposés à une assistance hebdomadaire), ce sont en moyenne quatre paroissiens pratiquants sur dix qui se participeraient volontiers à la messe traditionnelle dans leur paroisse tous les mois, tous les dimanches pour la moitié d'entre eux, deux sur dix.

Mais dans la vie réelle, est-on vraiment passé d'une assistance « noyau dur » (5 ou 6 %) à une assistance de deux catholiques pratiquants sur dix à la messe traditionnelle ? Il est malheureusement difficile de se livrer à une contre-épreuve précise en mesurant l'assistance dominicale réelle dans une paroisse où est célébrée tous les dimanches la messe traditionnelle. Certes, on sait que, dans une paroisse de ville de 20.000 habitants et de 1000 pratiquants réguliers, où est commodément proposée au moins une messe traditionnelle à une heure normale le dimanche, l'assistance est habituellement de 150 personnes et plus (à Paris, 1000 à 1200 personnes assistent aux messes traditionnelles célébrées dans 6 paroisses). Mais il faut tenir compte du fait que le nombre des assistants est ponctionné par les messes célébrées par des communautés traditionnelles, dès lors qu'elles proposent leurs services à peu de distance (à Paris, près de 5000 fidèles fréquentent par exemple tous les dimanches les lieux de culte de la Fraternité Saint-Pie-X). Inversement, l'assistance s'accroît par l'apport de fidèles de paroisses voisines où la messe traditionnelle n'est pas célébrée. C'est qu'en réalité, une large proposition de la messe traditionnelle dans les paroisses n'existe pas encore, et le phénomène de la « paroisse d'élection » supplantant la paroisse naturelle, phénomène qui dépasse largement le cas du choix du lieu de culte en fonction de la messe traditionnelle, est aujourd'hui très général. Ces sondages qui mesurent, répétons-le, à une demande, pourraient être qualifiés de sondages d'espoir.

En tout cas, 50 ans après le Concile, l'ensemble de ces données fournissent matière à réflexion. Non seulement la réforme liturgique n'a, au minimum, pas empêché que les églises se vident (23 % des Français pratiquaient à la fin du Concile, pour 4 % aujourd'hui), mais une proportion non négligeable des fidèles qui

restent n'adhèrent toujours pas, ou bien faiblement, à cette réforme. Et ces fidèles sont d'autant moins négligeables que, dans un contexte de faillite, humainement parlant, de l'institution ecclésiastique, dévorée en Occident par la sécularisation, ils appartiennent à ce « nouveau catholicisme », caractérisé par sa jeunesse, ses vocations, ses familles en nombre et nombreuses, ses mouvements, ses lieux éducatifs. Laisser à toutes les sensibilités liturgiques une grande liberté, c'est par le fait même donner une prime à ces forces vives, et c'est laisser se développer ce mouvement de « retour de balancier » qu'observent aujourd'hui les analystes du catholicisme du point de vue liturgique, disciplinaire, doctrinal.

Doctrinal d'abord. Car personne ne nie que la question liturgique ne soit au fond doctrinale. Le nouveau rite de la messe, dans les innombrables variantes de sa célébration, a une valeur concrète de manifestation - *lex orandi, lex credendi* - de réduction à l'immanence du message chrétien : cette liturgie nouvelle souffre à l'évidence d'un défaut de transcendance. Spécialement, par rapport au rite romain tridentin et aux différents rites catholiques orientaux, la doctrine du sacrifice propitiatoire, l'adoration de la présence réelle du Christ, la spécificité du sacerdoce hiérarchique et généralement le caractère sacré de la célébration eucharistique s'y trouvent exprimés de manière sensiblement plus faible que dans le rite traditionnel. Cette liturgie qui s'ouvre au profane, liturgie du face au peuple, de la communion dans la main et du signe de paix/*handshake*, n'a pas convaincu les croyants (et moins encore les incroyants). Ces pages en sont une preuve de plus.

En relevant l'importance de l'opinion favorable des fidèles pour « la messe en latin », défavorable par conséquent à la messe nouvelle organisée par la hiérarchie ecclésiastique, elles évoquent aussi un fait étonnant : l'initiative de la conservation du missel ancien émane, à l'origine, de la base, et a été entérinée ensuite par l'autorité romaine. C'est la contestation de la réforme liturgique qui a amené les autorités romaines à la tolérance, puis à la reconnaissance expresse de la légitimité de la célébration selon le missel ancien : « Dans certaines régions, toutefois, de nombreux fidèles se sont attachés et continuent à être attachés avec un tel amour et une telle passion aux formes liturgiques précédentes, qui avaient profondément imprégné leur culture et leur esprit, que le Souverain Pontife Jean-Paul II, poussé par la sollicitude pastorale pour ces fidèles, accorda en 1984, par un indult spécial *Quattuor abhinc annos* de la Congrégation pour le Culte divin, la faculté d'utiliser le Missel romain publié en 1962 par Jean XXIII ; puis de nouveau en 1988, par la lettre apostolique *Ecclesia Dei adflicta* en forme de *Motu Proprio*, Jean-Paul II exhorta les évêques à utiliser largement et généreusement cette faculté en faveur de tous les fidèles qui en feraient la demande » (*Summorum Pontificum*, exposé des motifs). Au bénéfice de la liturgie anté-conciliaire, se réaliserait ainsi, de manière assez piquante, la fameuse « inversion de la pyramide hiérarchique », chère aux théologiens conciliaires, et notamment au P. Yves Congar.

Du coup, les sociologues du religieux, telle Danièle Hervieu-Léger, ne manquent pas de dire que cette réaction « démocratique » en faveur de la tradition cultuelle, qui fait pression sur l'autorité, s'intègre en fait à la modernité, comme une manifestation parmi d'autres de « populisme ». Certes, personne aujourd'hui n'échappe totalement à l'enveloppante modernité, mais on peut aussi, grâce à Dieu, analyser ce phénomène de continuation de la liturgie ancienne, finalement consacré par le *Motu Proprio* de Benoît XVI, comme une manifestation de sens de la foi par les fidèles. On peut le comparer à la continuation de l'enseignement d'un catéchisme traditionnel dans les années de l'après-Concile, que la publication du Catéchisme de l'Église catholique est venu en quelque sorte légitimer. On se trouve alors dans un cas d'exercice du *sensus fidelium* qui, selon les théologiens classiques, ne doit pas se comprendre comme une revendication démocratique, mais comme une demande instante des membres du peuple chrétien, ou d'une partie d'entre eux, pour que l'autorité intervienne, en l'espèce pour qu'elle confirme le bien-fondé de la célébration de l'usus antiquior.

Elle l'a donc fait, dans *Summorum Pontificum*, où Benoît XVI a interprété de manière rétroactive la constitution *Missale romanum*, du 3 avril 1969, qui instituait un missel nouveau, en déclarant que Paul VI n'avait pas entendu abolir la liturgie ancienne. En fait, cette interprétation juridique de *Summorum Pontificum* reposait, chez son auteur, sur une prise de position sur le fond. Des critiques qu'avait rencontrées la réforme de Paul VI, Joseph Ratzinger avait retenu essentiellement celle-ci : cette réforme avait été d'un radicalisme excessif. Dans cette révision du missel, écrivait-il, « les choses allèrent plus loin que prévu : on démolit le vieil édifice pour en construire un autre » (*Ma vie*, Fayard, 1998, p. 134). La réforme a fabriqué un autre édifice liturgique... Au fond, comme les catholiques sondés de 1976, Joseph Ratzinger, qui deviendra Benoît XVI, a répondu lui aussi que « l'Église d'aujourd'hui, à force de réformes, est allée trop loin ».